

Repères historiques

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité

1986 : Une circulaire préconise la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres

1999 : Le principe de parité est introduit dans la Constitution lors de la révision des articles 3 et 4

2000 : Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (renforcée en 2003 et 2007)

2008 : Modification article 1 de la constitution de 1958 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales

2011 : Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle